38e Année - N° 2981. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 4 Décembre 1926

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,00
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré

REMERCIEMENTS

du citoyen

EMILE GALICI

Aux Electeurs du Canton de Sisteron

MES CHERS AMIS,

Du plus profond de mon cœur je vous adresse l'expression de toute ma gratitude et mes remerciements les plus émus.

Vous m'avez confié la charge des intérêts de notre cher Canton. Ce devoir je l'accomplirai jusqu'au bout avec fierté et avec dévouement Je vous en donne l'assurance.

Et maintenant que la lutte est terminée je ne veux plus voir en vous des partisans et des adversaires, mais seulement et uniquement des amis.

Merci encore de votre confiance.

Tous unis, la main dans la main nous allons nous mettre à l'œuvre et consacrer tous nos efforts à la défense de notre cher Canton de Sisteron.

Vive la République démocratique et sociale !

Vive le Canton de Sisteron !

EMILE GALICI,
Docteur en Droit,
Lauréat de la Faculté de Paris
Conseiller général des Basses-Alpes.

LENDEMAIN DE SCRUTIN

La campagne électorale est terminée. Au deuxième tour de scrutin le citoyen Emile Galici, socialiste indépendant a été élu par 626 voix contre 559 suffrages accordés au citoyen Léon Jourdan, ancien conseiller général des Basses-Alpes.

Au premier tour le citoyen Galici avait obtenu 505 suffrages contre ses deux concurrents les citoyens Esclangon, républicain socialiste indépendant et Chaix, candidat communiste (Bloc Ouvrier et Paysan) qui avaient réuni respectivement 356 et 151 voix, soit au total 507 suffrages.

Il n'avait donc manqué que deux voix au citoyen Galici pour être élu au premier tour à la majorité absolue.

Au second tour le citoyen Esclangon s'était désisté en faveur de M. Léon Jourdan qui n'avait pas été candidat au premier tour. De même le citoyen Chaix avait par affiches et par la parole engagé ses électeurs à voter contre Galici. Aussi la lutte fut très ardente.

Maintenant le ville et les communes ont repris leur physionomie habituelle, tout est rentré dans le calme le plus parfait. Seules quelques affiches battues par le vent et la pluie, rappellent encore par lambeaux, que la campagne fut des plus vives.

Et tous les citoyens n'ont plus qu'un désir : c'est que, oubliant les attaques, quels que soient les coups d'épingles donnés ou reçus, les électeurs et leur élu, unis fraternellement agissent au mieux des intérêts de tous et prennent en main pour le plus grand profit de nos populations les intérêts du Canton de Sisteron tout entier.

FÉDERATION des Sociétés de Chasse DES BASSES-ALPES

La Fédération a le plaisir d'informer les Sociétés adhérentes que le Comité National de la chasse a obtenu pour les fédérations une police d'assurance très intéressante pour les accidents causés aux tiers

Moyennant la prime modique de 9 fr 30 par an, tout membre d'une société fédérée est assuré pour tous les accidents qu'il peut causer à un tiers, jusqu'à concurrence de 100 000 francs Les chasseurs fédérés désirant bénéficier de cette assurance devront adresser une demande à M. Richaud Secretaire de la Fédération des Sociétés de Chasse des Basses-Alpes à l'adresse suivante :

M Richaud Justin, Commis Principal des Eaux et Forêts, 1 Rue des Etuves, Aix-en-Provence (Bouches-du Rhône)

Cette demande devra porter leur nom, leur profession et leur adresse exacte. Elle devra être accompagnée d'un mandat-poste de 9 fr. 30 au nom de M. Guérin, Secrétaire du Comité National de la Chasse, 10 Rue Montolivet, Paris (8e) Le tout y compris le mandat-poste doit être adressé à M Richaud par le président de la Société de Chasse dont fait partie l'adhérent car ces prix très réduits sont réservés aux membres des Sociétés de Chasse adhérentes à la Fédération des Sociétés de Chasse des Basses-Alpes.

LES SUITES DU SCRUTIN

M. Emile Paret, Maire de Sisteron a reçu de M. Roa la lettre suivante :

Sisteron, 2 Décembre 1926.

Monsieur le Maire,

Par courtoisie et afin que vous soyez avisé autrement que par la voie des journaux j'ai l'honneur de vous adresser inclus copie de la décision prise par mes camarades du Conseil Municipal à la suite de votre attitude au cours de l'élection cantonale.

Et vous prie M. le Maire de vouloir bien agréer l'hommage de mes salutations.

E. ROA.

« Les Conseillers Municipaux réunis hors séance :

« Considérant que M. Paret, maire, avait donné des gages et des assurances formelles au Comité du Cartel des Gauches.

« Considérant que son attitude au cours de l'élection cantonale constitue une trahison envers le parti républicain et un retour avec armes et bagages vers le Bloc National.

« Considérant que l'intérêt des administrés Sisteronnais est au-dessus de toute contingence politique.

« Considérant cependant que l'administration de ces intérêts ne saurait être laissée à des hommes sujets à de trop fréquentes variations.

« Décident de collaborer plus que jamais dans l'intérêt général du pays et de travailler à la réalisation intégrale du programme qu'ils se sont tracés.

« En conséquence retirent au Maire de Sisteron leur confiance et se séparent au cri de : Vive le canton de Sisteron !

Vive la République laïque et sociale !

Ont signé : ROA, TURCAN, adjoints, ANDRÉ A. ; BROCHIER E. ; BLANC Joseph ; BONTOUX E. ; P. DOUSSOULIN ; GUIGUES F. ; L. IMBERT LIEUTIER F. ; LOUIS Paul ; LIEUTIER M. ; REVEST L. ; ROLLAND Justin ; SYLVY E.

Pour copie conforme : E. ROA.

M. Emile Paret a immédiatement répondu par la lettre suivante :

Sisteron, 2 Décembre 1926.

CITOYEN ROA,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 2 courant transmissive d'une copie de la décision prise par 16 de nos collègues du Conseil Municipal.

Permettez-moi de vous signaler ici les réflexions que la lecture de ce document m'a suggérées.

Je n'ai jamais, pour conserver mon mandat, pris d'engagement de quelque nature que ce soit Si j'avais assuré en son temps, un concours effectif au Cartel des Gauches, c'était à une époque ou le devoir républicain imposait cette attitude.

Aussi lors des élections cantonales de juillet 1925, j'avais, en présence des 2 candidats qui se réclamaient du Cartel, observé la plus stricte neutralité. Il est profondément regrettable que vous et vos collègues ne m'aient pas imité en la circonstance.

Le citoyen Emile Galici, en effet avait été désigné, si mes souvenirs sont exacts, à l'unanimité par le Congrès du Parti Socialiste (S. F. I. O.) présidé par le citoyen Charles Baron, député, le 5 Juillet 1925. Or, à peine désigné par le parti dont vous vous réclamiez à l'époque notre concitoyen Galici a trouvé devant lui toutes les forces coalisées de ceux qui avaient souscrit à sa désignation.

Et cela au profit d'un Radical ! Aussi suis-je très étonné de me voir reprocher aujourd'hui, moi dont la neutralité avait été évidente l'an dernier, d'avoir pris parti cette année pour un candidat du Pays, socialiste indépendant après les nombreuses fluctuations et décisions contradictoires du candidat Radical, étranger au Canton.

Vous m'accusez d'avoir en l'espèce passé avec armes et bagages au Bloc National ? Je me permettrai de vous faire remarquer que le citoyen Emile Galici dont j'ai patronné la candidature au deuxième tour de scrutin, de concert du reste avec le Docteur Raoul Robert dont vous ne contesterez pas le républicanisme a soutenu énergiquement le programme du Parti Républicain-Socialiste et Socialiste Indépendant. Dans ces conditions je ne puis que repousser avec indignation l'accusation dont je suis l'objet de votre part.

Comme vous et vos camarades, citoyen Roa, je pense que les intérêts de la ville de Sisteron dont nous avons la garde, doivent planer au-dessus des contingences politiques et ne pas faire l'enjeu de luttes électorales. Ma conduite s'est toujours inspirée de ce principe : Je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pouvoir en dire autant en ce qui vous concerne, car tout le monde sait pertinement que c'est votre attitude à vous et à vos collègues qui m'a obligé à sortir de ma réserve.

Je pense également, et l'opinion de la population Sisteronnaise est unanime sur ce point, que l'administration de ces intérêts, ne saurait être laissée à des hommes sujets a de trop fréquentes variations.

Vous êtes vraiment sévère, citoyen Roa, pour votre entourage : Regardez autour de vous et réfléchissez

© VILLE DE SISTERON

sur la véracité du proverbe :

" On ne doit jamais parler de corde dans l'hôtel d'un pendu. "

Je crois qu'il serait trop cruel de ma part d'insister sur ce point.

Je suis en tout cas heureux que vous ayez décidé de collaborer plus étroitement que jamais à la défense des intérêts généraux du pays et de travailler à la réalisation intégrale du programme que nous nous sommes tracés.

Cette réalisation n'est possible que si l'union et la concorde, fortement cimentées par une confiance réciproque, règnent au sein du Conseil Municipal.

C'est pourquoi si votre état d'esprit, à vous et vos collègues, ne se sent point capable de réaliser cette union, il vous appartient à vous, contre lesquels le Suffrage Universel a décidé, de retourner à nouveau devant notre seul maître à tous : le Corps Electoral.

Quant à nous, nous tenons de nos concitoyens la défense de leurs intérêts, et cela à une très grande majorité : Il vous suffira pour vous rendre compte de la véracité de cette affimation de vous rappeler le chiffre de voix imposant par lequel nous avons été délégués à la Mairie. Dans ces conditions nous ne saurions déserter le poste d'honneur qui nous a été confié.

A vous de faire le geste qui permettra au Suffrage Universel de nous départager et de dire de quel côté se trouvent les vrais artisans des intérêts de la Ville, des intérêts des travailleurs ainsi que les vrais défenseurs des humbles et des deshérités de la fortune.

Persuadé que cette solution aura l'agrément de vous et de vos co-signataires, je vous prie de croire à mon amour sincère et passionné de la République laïque, démocratique et sociale ainsi qu'à mon ardent dévouement à notre chère ville de Sisteron.

Je vous prie citoyen Roa de vouloir bien agréer l'hommage de mes salutations.

Emile PARET,
Maire de Sisteron

Elections du Conseil Général du 28 Novembre 1926

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Galici	Jourdan	Divers
Sisteron.	1001	793	10	783	390	392	1
Mison	244	209	3	206	98	108	
St Geniez	87	69	1	68	47	21	
Authon	32	27	»	27	20	7	
Entrepierres	82	73	»	73	52	21	
Vilhosc	25	20	»	20	12	8	
St-Symphorien	6	6	»	6	5	1	
Feissal	5	5	2	3	2	1	

RECAPITULATION :

Inscrits	1.482
Votants	1.202
Blancs ou nuls	16
Suffrages exprimés	1.186

Ont obtenu :
GALICI, s. ind. **626** voix, élu
Jourdan, républ. 559 -

L'Incohérence continue

D'une lettre écrite par M. le Garde des Sceaux à un parlementaire des Basses-Alpes, il résulte que les justiciables de l'arrondissement de Sisteron peuvent s'adresser pour les procès à intenter à la Cour d'Appel d'Aix, qui vraisemblablement les autorisera à plaider devant le Tribunal de Digne et habilitera les avoués près ce tribunal à faire tous les actes de procédure.

En d'autres termes rien n'est changé ; nos compatriotes, comme par le passé, sont obligés d'aller en règlement de juges devant la Cour d'Appel.

C'est ce contre quoi nous avions protesté.

Nous rappelons encore à nos élus et au Ministre que Sisteron est en France et qu'aucun traitement de rigueur ne doit nous être appliqué.

Plus que jamais nous demandons l'application du Droit commun et nous nous élevons avec véhémence contre toutes les mesures qui nous obligent à des frais considérables auxquels ne sont pas astreints les autres citoyens.

Chronique Sportive

SISTERON-VÉLO — Les personnes désireuses d'assister au renouvellement de la commission du S V. sont invitées à se rendre le mercredi 8 Décembre dans la salle du restaurant de la Mule Blanche

SISTERON

I

Adossée contre la colline,
Sa citadelle qui domine,
Sisteron, ville originale,
Comme un grand escalier s'étale.

II

Le Mollard et son manteau noir
Surmontent la ville pour voir,
La Durance torrentueuse
L'arroser de ses eaux boueuses.

III

Ses vieilles tours pour la défense
Ont servi notre belle France,
Aujourd'hui leur prestige fini,
Seules les hirondelles ybâtissent leurs nids.

F. BORRELY

Chronique Locale

SISTERON

Sainte-Cécile à l'Eldorado.

Selon leur noble habitude nos musiciens célèbreront ce soir, demain et lundi Ste-Cécile leur patronne avec un programme culinaire, artistique et récréatif

La fête commencera par un banquet qui aura lieu à l'hôtel de la Mule Blanche, sérénades nocturnes aux autorités musicales, dimanche un grand concert musical suivi d'un bal auront lieu dans la belle salle de l'Eldorado à 21 heures

Le prix d'entrée est fixé à 3 frs par personne.

Par suite de l'incertitude du temps et vu la saison avancée la Musique ne peut mieux faire en donnant son concert à l'Eldorado, elle joint ainsi l'utile à l'agréable puisqu'elle le fait suivre d'un superbe bal. La salle sera chauffée.

Voici le programme qui sera exécuté par les Touristes des Alpes :

Joyeux Monome, Polka Marche..	Choquard
Les Saltimbanques, fantatsie.....	Gannes.
Bohemiana, Valse	Popi
Guillaume Tell, fantaisie.....	Rossini.
Brindille parfumée, Mazurka...	Turine

Le Chef : IZARD.

—o—

Un beau geste

A l'occasion du mariage de Mlle Jeanne Izard, avec M. Rolland Justin, une collecte faite au repas au profit de la caisse des Mutilés de Sisteron a produit la somme de 63 fr. qui a été remise par M Izard au Président de la société.

Le conseil d'administration adresse ses bien sincères remerciements à leurs généreux donateurs et forme pour les jeunes époux leurs meilleurs vœux et souhaits de bonheur.

La Commission.

Echos.

Les communistes "purs" les "doctrinaires" les "théoriciens" du Parti Communiste B O P (Bloc Ouvrier et Paysan) ont été quelque peu émus du désistement de leur candidat en faveur d'un candidat "bourgeois".

Y aurait-il quelque indiscrétion à demander aux honorables communistes Sisteronnais si le désistement en question a reçu l'approbation des grands Pontifes du Parti les citoyens Marcel Cachin et André Berthon ?

Parions que non ?

Conseil d'Arrondissement.

M Astoin Philippe, maire de Reynier, a été élu dimanche dernier conseiller d'arrondissement à la presque unanimité des électeurs. Il y avait trois candidats.

Nos félicitations au nouvel élu.

—o—

Soir d'Election. — C'est dans le calme le plus parfait que les électeurs, vers 21 h. ont connu les résultats complets des élections. A l'annonce du succès du citoyen Galici bon nombre d'électeurs ont jeté aux orties une certaine veste qui les recouvraient. Un témoin a vu le directeur du Sisteron-Journal balancer par dessus les moulins la tunique de Nessus qui l'étraignait depuis 3 ans bientôt. Ramassée, cette tunique fut remisée au magasin des reliques électorales où se trouvaient d'autres vestes mises là aux environs de 1908 par des politiciens bien connus qui furent simultanément battus au Conseil municipal et au Conseil général.

Conseil de Révision

Hier ont eu lieu à Sisteron les opérations du Conseil de Révision auxquelles ont pris part 22 jeunes gens de la commune appartenant à la classe 1927. Cette cérémonie a été pour eux l'occasion d'une journée d'amusements et de folle gaîté que la perspective du métier militaire n'a même pas ternie.

Voici les noms des 22 conscrits :

Premier Contingent

Brun Maurice Baptistin Louis,
Doussoulin Léon Albert,
Lieutier Marcel Louis Désiré,
Marrou Clément Arthur,
Meysonnier Louis Marcellin Lucien,
Put Roger Oscar,
Ricavy Fernand Louis Eugène,
Turcan Georges Marie

Deuxième Contingent

Brochier Louis Auguste Emile
Brunet Paul,
Coudoulet Daniel Edouard Séraphin,
Daumas Emile Lucien Charles,
Desingue Gaston Vincent,
Entressangle Maurice Gaston Victor,
Fabre Jules Nicaise Henri,
Latil Arthur Maurice Gabriel,
Reynaud Arthur Alphonse Albert,
Richaud Ernest Charles Joseph,
Richaud Ferdinand Robert Alexandre,
Torello Victor André,
Vézian René Augustin Paulin,
Féraud Jean Pierre Denis.

P. T T. — Le public est informé qu'il trouvera des carnets de timbres poste à 0,50 aux guichets de tous les bureaux de poste et chez les débitants de tabacs.

Allocations Militaires

Afin de permettre en temps utile l'instruction des dossiers des soutiens indispensables de famille appartenant au premier contingent de la classe 1927, les familles qui désirent bénéficier de l'allocation militaire et des majorations sont invitées à adresser *sans délai* leur requête à la Mairie de leur domicile.

Il est rappelé à cet égard, que tout retard apporté dans la production de leur demande, indépendamment des inconvénients qu'il présente pour l'attribution de l'allocation journalière, prive le militaire du bénéfice de l'incorporation de faveur, prévue par la loi au profit des soutiens indispensables de famille.

Mutualité Scolaire de Sisteron Noyers

Les comptes de la Mutualité pour l'année 1926 devant être arrêtés pour le 1er Janvier prochain, les membres participants sont invités à acquitter leur cotisation de 1926 au plus tôt entre les mains du Trésorier ou du Directeur d'école de leur commune.

Octroi

L'adjudication des droits d'octroi pour les années 1927, 1928 et 1929 a eu lieu à la mairie dimanche dernier.

M. Revouy, adjudicataire actuel, a été de nouveau déclaré adjudicataire. Le prix annuel de la ferme est de 36.350 francs.

HAMEAU DE MÉZIEN

Fête. — Cette année notre fête comporte deux attractions intéressantes ; nous aurons dimanche soir au quartier du Baille vieux un grand bal et le lendemain lundi un grand concours de boules aura lieu avec un prix unique de 50 francs plus la moitié des entrées fixées à 2 francs. Dans la soirée continuation du bal.

© VILLE DE SISTERON

A la Justice de Paix.

Par décret du ministre de la Justice M. Paret Emile maire de Sisteron est nommé suppléant du juge de Paix de Sisteron en remplacement de M. Tardieu atteint par la limite d'âge. Nos félicitations.

Docteur M Audibert-Rousset.

Nez - Gorge - Oreilles - larynx. Consultations à l'Hôpital de Sisteron tous les premiers dimanches du mois de 9 à 16 heures.

Consultations gratuites pour les indigents.

On demande à acheter

CAMPAGNE de 60 à 70 hectares aux environs de Sisteron. Faire offre à M. Blanc Kléber à Mezien

On demande un apprenti à l'Imprimerie du « Sisteron-Journal »

AUX ENRHUMÉS

Lorsque la toux ne cède pas aux soins habituels, devient opiniâtre, spasmodique et s'accompagne d'expectoration (suites de bronchites et d'influenza, catarrhe, asthme), il faut employer la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Le soulagement est instantané et la guérison survient progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 3 fr. 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1. Bd Henri-IV, Paris.

HUILES - SAVONS - CAFÉS

Imbert Gabriel

Rue Saunerie - SISTERON - Rue Saunerie

R. C. No 716. Téléphone 60.

M. IMBERT Gabriel à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer son magasin d'épicerie, primeurs, situé anciennement rue Mercerie dans la rue Saunerie, à côté de M. Martin, chaussures.

Le public trouvera chez lui tout un assortiment de graines de semence de toutes variétés, des liqueurs et de la vaisselle.

La maison se recommande surtout par ses spécialités d'huiles de friture de table, d'olives et de cafés. *Les déguster c'est les adopter.*

Envoi d'échantillons sur demande.

A REMETTRE DE SUITE

Epicerie bien achalandée

comprenant dépôt de lait située au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal

CABINET DENTAIRE

E. Casagrande

10, Place de l'Horloge, Sisteron, **reçoit tous les jours**, de 9 h à midi et de 2 h. à 5 heures

AUTOMOBILES

CITROËN

Quelques Prix :

Type B - 12		
Camionnette Normande	19.000	francs.
Torpédo 5 places	20.500	—
Conduite Intérieure	24.000	—
Type B - 14		
Torpédo série	23.500	—
Torpédo Grand Luxe	25.000	—
Conduite Intérieure	30.000	—
Camion 1 tonne B - 15		
Chassis	20.000	—
Plateau, avant Torpédo	21.500	—
Plateau, avant Conduite intérieure	22.000	—

NOTA. — Tous les modèles CITROEN, sans exception, sont imposables 9 c.v. Ils ont les freins sur les 4 roues.

La B - 14, la merveille du SALON de PARIS est exposée chez l'Agent.

LE CAMION B 15

Charge utile 1 tonne, puissance 9 cv. servo-frein sur les 4 roues est exposé chez l'agent à partir de lundi 29 Novembre.

Garage BUES Frères

ETAT-CIVIL

du 26 Novembre au 4 Decembre 1926

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre Pierre Marcel Victor Merle, Ingénieur à Sisteron et Hélène Emilie Marguerite Paret, s. p. à Sisteron.

DÉCÈS

Joseph Bertalotto, 78 ans, Hopital.

Etude de Me Buès, Notaire à Sisteron (B-A)
Successeur de Me Borel

Adjudication

volontaire

Le Dimanche 19 Décembre mil-neuf-cent-vingt-six à 14 heures à SISTERON, en l'étude et par le ministère de **Me Buès**, notaire, il sera procédé à la vente par adjudication volontaire, d'un

DOMAINE

RURAL

situé sur le territoire des communes de **Volonne** et de **Salignac**, dénommé CAMPAGNE de VANÇON appartenant à Monsieur Séraphin-Antoine ROUX, propriétaire-agriculteur, y demeurant.

Ce **Domaine** a son centre d'exploitation sur le territoire de la commune de Volonne. Il se compose de : un grand bâtiment d'habitation et d'exploitation avec dépendances, un bâtiment séparé à usage de moulin à huile, écurie, grenier à foin et dépendances, terrains constituant un seul tènement de 28 hectares environ, en nature de labours, prés, vigne, oliveraie, bois et pâtures, dont 14 hectares environ de cultures, arrosables à concurrence de 4 hectares et demie environ. (60 pieds d'oliviers, 100 muriers, arbres fruitiers).

Entrée en jouissance au 24 août 1927, avec réserve des récoltes pendantes par branches et racines.

Mise à prix : 70.000 fr.

Pour tous renseignements et pour traiter de gré à gré avant les enchères, s'adresser à Monsieur ROUX propriétaire, ou à **Me Buès**, notaire chargé de la vente.

BUÉS, notaire!

ALPINS

faites vos affaires

à la

Banque des Alpes

seule Banque Régionale

Etude de Me **Aimé BERTRAND**, Huissier, à Sisteron (B.-A.)

VENTE

par suite

de Saisie-Exécution

Il sera procédé le **Dimanche 12 décembre** mil-neuf cent-vingt-six, à **11** heures du matin, sur la **Placette de la Pousterle**, à Sisteron, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente de **meubles** consistant en table, chaises, commodes, lits et chiffons.

La vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, sous peine de folle enchère.

Il sera perçu pour les frais le 15 pour cent en sus du prix d'adjudication.

signé : A. BERTRAND,
huissier chargé de la vente.

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 3 millions)
Ancienne Banque
CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours { Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron.

Comptes-Courants Commerciaux

Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce

Achat et Vente de Monnaies Etrangères

Opérations de Bourse

Paiement de Coupons

Location de Coffres-forts

CAVE NATIONALE

56, Rue Saunerie - SISTERON

VINS de table rouge et blanc de premier choix.

LIQUEURS de marques, APERITIFS, BIERE et LIMONADE.

La viande congelée

vaut la viande fraiche

(Extrait du Rapport de M. le Professeur H. Martel, Directeur du Service Vétérinaire à la Préfecture de Police de Paris, Membre de l'Académie des Sciences).

« De tous les aliments, la viande fraiche est certainement le plus coûteux. Il ne faut donc pas s'étonner si les bourses modestes recherchent un aliment de remplacement de prix moindre capable de fournir à l'organisme un nombre égal d'éléments reconstituants. A cet égard, la viande congelée constitue l'Aliment de remplacement idéal. »

La Viande Congelée

est en vente à la **Boucherie RICHAUD**, *rue Saunerie, Sisteron.*

En vente à l'imprim lib LIEUTIER

HERNIE

R.C. Seine 102.410

Membre du Jury et Hors Concours

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort

COMPRESSION SOUPLE

de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, bd Sébastopol, 44 (Anc. No 63) la hernie, infirmité dangereuse et souvent mortelle n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, le 5 juillet 1922 ces nouveaux appareils appliqués à des milliers de désespérés réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **SECURITE** la **SANTÉ**, et selon l'avis des malades eux-mêmes, la **GUERISON DEFINITIVE.**

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser sans retard à **M. GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à :

DIGNE, 21 Décembre, de 11 à 4 heures, hôtel Boyer Mistre.

SISTERON, mercredi 22 Décembre de 8 heures à 3 heures hôtel des Accacias.

Nlle CEINTURE PERFECTIONNÉE

pour déplacement tous organes.

TRAITE de la HERNIE franco sur demande à M. GLASER, 44, Bd Sébastopol, PARIS

CREDIT à L'EPARGNE

Fondé en 1896

Société de Capitalisation à forme mutuelle

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

La plus ancienne de toutes les Sociétés similaires

Exposition Internationale de Paris 1909 : Diplôme de Grand Prix.

Exposition Internationale de Strasbourg 1923 : Médaille d'Or.

Exposition Nationale de Nantes 1924 : Hors Concours.

Siège Social : En son immeuble :
11, Place Bellecour, LYON

Ses opérations permettent de constituer un capital de **1000** fr en **15** ans ; Versement **5** francs par mois ; tirages mensuels

Pour renseignements et souscription s'adresser à M. **ESCLANGON** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(B.-Alpes).*

VENTE A CREDIT

CYCLES - MOTOS - CYCLECARS

ALCYON - PEUGEOT

Agent : Ch. FERAUD, rue Droite (prés la Poste)

— SISTERON —

Cycles AUTOS SPORTS

le vélo idéal pour un prix abordable

— REPRISE DE TOUT VIEUX VELO —

LOCATION D'AUTOS

TSF **TSF**

Condensateurs — Transfos — Casques

Lampes radio-micro et Bigrilles — Postes à super réaction du Docteur Titus. - C. 119 G.M.R.

—:— DEVIS — INSTALLATIONS — REPARATIONS —:—

EMILE LATIL

54, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

TSF **TSF**

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469

Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre-d'Argençon

© VILLE DE SISTERON

Location d'Automobiles

JEAN GALVEZ

Café du Commerce — SISTERON

—o— *TELEPHONE 2.* —o—

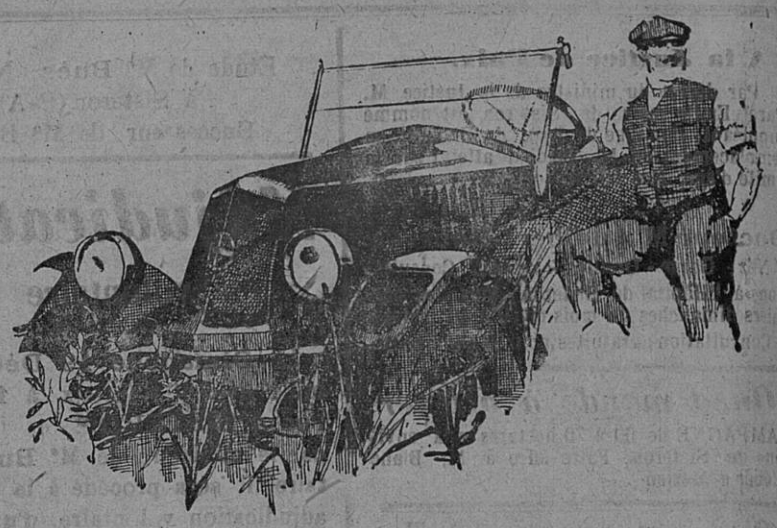

Magasin de Chaussures

Ancienne Maison Chastel

E. JULIEN

Rue Saunerie, SISTERON, Près de la Poste

Grand assortiment de **Chaussures** de luxe, sport, travail

pour

hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.

Ne souffrez plus des pieds

Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL pour les pieds sensibles ou déformés

Seul dépositaire de la marque

« Inusor »

Grand choix de pantoufles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.

Acheteurs ! Réfléchissez !

Coûter peu à l'achat est bien.
Coûter moins à l'usage est mieux.
Valoir encore beaucoup six après est encore mieux.

C'est pourquoi

La RENAULT

est la voiture économique par excellence, quand on tient compte des dépenses occasionnées par les trois facteurs :

Prix d'achat,
Frais d'usage et d'entretien,
Valeur de revente.

De plus, elle vous donne la sécurité par ses freins sur les 4 roues, en supprimant les dérapages et les risques d'accidents.

Rappelez-vous, d'autre part, qu'une voiture sans freins sur les roues avant n'est plus une voiture moderne.

Garage Moderne — Francis JOURDAN

Aux Grands Garages :

Les Grandes Marques :

PEUGEOT
La Grande Marque Nationale

BERLIET
Le Roi des véhicules utilitaires

AMILCAR
Ses rapides petites voitures 6 et 7 H. P. (son grand sport 115 à l'heure)

FIAT
La nouvelle 7 C. V.

ROCHET SCHENEIDER
La voiture de qualité incomparable

PANHARD ET LEVASSOR
La voiture de grand Luxe

GARAGE MODERNE, Veuve LAMBERT

GAP (H.-A.) — *Succursale à* **SISTERON** (*B.-A.*)

Vente à crédit (Agence exclusive pour les Hautes et Basses-Alpes) **Essais gratuits de tous modèles**

LOCATION D'AUTOMOBILES

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON